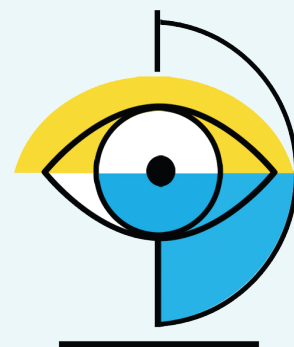


NUMÉRIQUE ET PRATIQUES INNOVANTES AU SERVICE DES DÉFICIENTS VISUELS



apiDV

Agissons pour nos réussites

Douze priorités d'action
pour un meilleur accès à l'emploi
et à la culture pour les personnes
déficientes visuelles

Forum du vendredi 6 novembre 2020

Agissons pour nos réussites !

C'est le cap que nous nous fixons, pour nous permettre un parcours professionnel stimulant et une vie culturelle enrichissante.

Le numérique et les pratiques innovantes sont une chance pour les aveugles et les malvoyants en leur ouvrant largement le champ des possibles. Ce sont ces innovations que nous souhaitons saluer à l'occasion de notre 70ème anniversaire.

Mais si nous manquons de vigilance et de volontarisme, elles peuvent aussi générer de nouvelles fractures, sources d'exclusion pour les déficients visuels.

Les 12 priorités d'action présentées dans ce document sont destinées à faire avancer le débat public. Elles ont été étayées par les échanges lors du forum du 6 novembre 2020 organisé par le GIAA apiDV et sont destinées aux décideurs politiques et économiques.

L'intention de notre association est de militer à travers ces propositions pour un meilleur accès à la formation, à la culture et à l'emploi pour les personnes déficientes visuelles en France.

Pierre Marragou,
Président du GIAA apiDV

Cosignataires:

Édouard Ferrero, Président de la Confédération Française pour la Promotion Sociale des Aveugles et Amblyopes (CFPSAA)

Fernando Pinto da Silva, Président de la Commission Accessibilité, Conception Universelle et Numérique du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

Six priorités d'action pour un numérique inclusif favorisant l'emploi des déficients visuels

Le forum du **GIAA apiDV** a montré l'importance cruciale de l'accessibilité numérique pour l'inclusion des personnes déficientes visuelles, notamment en milieu professionnel. Les pouvoirs publics, le législateur ainsi que l'ensemble de la chaîne des acteurs du numérique doivent accompagner et faciliter cette prise de conscience et cette mobilisation en agissant chacun à leur niveau.

1. **Exiger de France Compétences et de la Grande Ecole du Numérique de ne plus accepter l'inscription de formations informatiques au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou au label GEN si l'accessibilité numérique n'est pas incluse. Imposer aux formations déjà inscrites d'intégrer le sujet sous peine d'être déréférencées.**
2. **Étendre les actions de groupe** (actuellement réservées aux associations de consommateurs) aux actions fondées sur les violations à l'obligation d'accessibilité numérique. Ceci permettra de mener des actions collectives en cas d'inaccessibilité avérée.
3. **Financer une étude pour faire un état des lieux** en France et un benchmark international sur la situation de l'accessibilité des logiciels et applicatifs « métiers » les plus utilisés et partager les bonnes pratiques identifiées.
4. **Ériger l'accessibilité numérique en clause suspensive d'exécution** dans les appels d'offres de la commande publique tout en sanctuarisant systématiquement une partie des budgets afin de contrôler via un organisme indépendant le niveau d'accessibilité des solutions fournies. Publier systématiquement sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) le pourcentage du budget consacré au contrôle de l'accessibilité.

5. Se donner les moyens de contrôler l'obligation d'affichage du niveau d'accessibilité numérique et du plan de mise en conformité, pour les sites et applications des organismes publics et entreprises réalisant un chiffre d'affaire annuel supérieur à 250 millions d'euros, comme la loi l'exige.

6. Intégrer nativement « l'accessibilité numérique » dans la conception des schémas directeurs des systèmes d'informations et le développement des solutions numériques, en s'appuyant sur les éditeurs de logiciels, les entreprises de services numériques (ESN) et leurs donneurs d'ordre. Contrôler le niveau d'accessibilité des solutions livrées à l'aide d'un prestataire spécialisé et indépendant.

Six priorités d'action en faveur d'une culture multisensorielle pour tous

Au-delà de l'accès de tous les publics à la culture et du projet d'une société inclusive, le forum du GIAA apiDV a montré qu'une meilleure prise en compte du toucher et de l'ouïe dans la création et la médiation culturelles améliorent la qualité et la diversité des pratiques pour chaque personne, qu'elle soit ou non en situation de handicap.

1. **accélérer l'organisation de l'édition adaptée**, dans la continuité des progrès déjà accomplis, afin de lui permettre de fonctionner en réseau, de réduire le délai de dépôt des fichiers éditeurs à la BNF sur Platon et de disposer des fichiers en format structuré facilement adaptables.
2. **Ajouter le droit au toucher au profit des personnes malvoyantes ou aveugles dans le cahier des charges de tous les musées** d'intérêt national et régional avec l'obligation d'offrir un nombre significatif d'objets palpables inclus dans les collections et les expositions, ayant la même pertinence que les œuvres à regarder.
3. **Adopter des mesures incitatives pour l'installation de maquettes architecturales** en libre accès sur les sites touristiques, comme cela se fait en Belgique, en Pologne et ailleurs.
4. **Inclure le financement de l'audiodescription dans le budget de toutes les productions audiovisuelles**, comme le préconise le Centre National du Cinéma (CNC), en particulier les documentaires télévisés et les œuvres de moyen et court métrage.
5. **Inscrire l'audiodescription dans les cursus de formation aux métiers du spectacle**, inscrire la production et l'usage d'objets palpables dans les cursus de muséologie et de médiation culturelle, en veillant à l'adéquation aux besoins des usagers déficients visuels.
6. **Proposer systématiquement**, sur tous les sites culturels, une alternative accessible, en remplacement des dispositifs interactifs sans clavier physique, inutilisables par les personnes déficientes visuelles.

À propos du GIAA apiDV

Le GIAA apiDV est une association de personnes déficientes visuelles pour les personnes déficientes visuelles qui œuvre depuis 70 ans à accompagner, promouvoir et intégrer les aveugles et malvoyants dans la société en s'appuyant sur leur participation active.

Reconnue d'utilité publique depuis 1959, elle a trois missions clefs :

- Aide à l'accès à l'éducation en particulier pour les scolaires et universitaires.
- Aide à l'accès à l'Emploi.
- Aide à l'accès à la Culture.

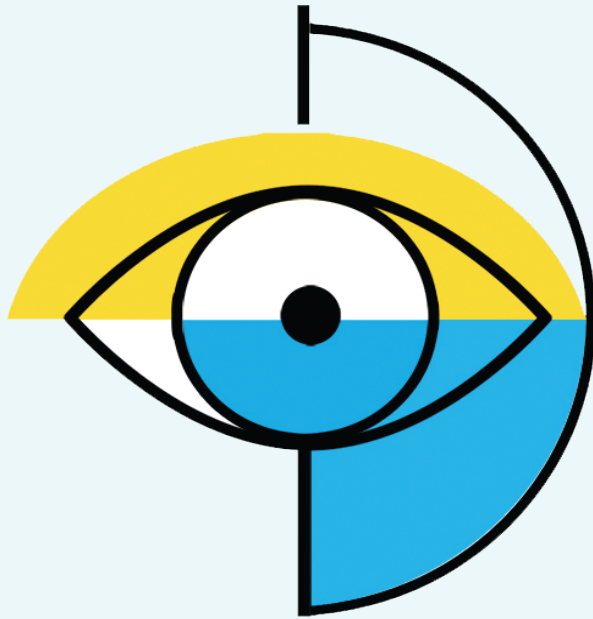
Elle rayonne nationalement à travers sept implantations (*Paris, Strasbourg, Nancy, Angers, Clermont-Ferrand, Bordeaux et Toulon*), 21 salariés et 500 bénévoles.

Ses services bénéficient à plus de 3.500 personnes.

Depuis 2018, elle s'adresse également aux personnes souffrant de troubles cognitifs « dys » pour ce qui est de l'accès à la lecture.

L'association propose notamment l'accès à une bibliothèque riche de dizaines de milliers de titres dans tous les formats de l'accessibilité (audio Daisy®, gros caractères, braille...), un service d'adaptation à la demande de tous types de documents et d'ouvrages, des sorties culturelles adaptées et un service, unique en France, d'accompagnement vers l'emploi des personnes déficientes visuelles.

Elle organise également des événements et conférences, accompagne les étudiants déficients visuels tout au long de leurs cursus (aide à la recherche de stages, transcription d'ouvrages, secrétariat d'examens...) et milite pour la reconnaissance des droits des personnes déficientes visuelles auprès des décideurs politiques et des institutions.



apiDV

Agissons pour nos réussites

GLAA apiDV

www.apidv.org

Tél. 01 47 34 30 00

5 avenue Daniel Lesueur

75007 Paris